

Initiatives parlementaires

objectif. J'étais convaincu qu'on devait le faire, comme des centaines de milliers de mes concitoyens et concitoyennes, d'une façon démocratique. J'en suis profondément convaincu encore aujourd'hui. C'est pourquoi, nous, les souverainistes, n'acceptons pas que quiconque mette en doute notre désir d'agir démocratiquement.

Dans un deuxième temps, je veux souligner que j'ai été encore davantage renversé, même écoeuré quand, quelques années après les événements de 1970, l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre, j'ai pris conscience, comme l'ensemble de la population du Québec, que le gouvernement fédéral de l'époque, dont le premier ministre actuel était membre, s'était servi des gestes inadmissibles posés par certains individus pour faire ce qu'il est convenu d'appeler un «frame-up» politique, afin de déstabiliser le mouvement souverainiste.

J'entends mon collègue du Parti réformiste grogner. Je lui demanderais d'avoir un peu de respect et de patience. Il aura l'occasion d'intervenir après moi. Je transmets le sentiment éprouvé par des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises à l'époque. Ils ont été floués, ils se sont sentis trahis par le gouvernement fédéral lorsqu'ils ont compris que tout cela n'était qu'une machination politique. En 1969, longtemps avant les événements d'octobre, des discussions concernant ces groupements d'individus qui agissaient illégalement au Québec avaient lieu au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental, c'est-à-dire au Conseil des ministres. On connaissait leur existence, et on savait sûrement qui composait ces groupes, mais on se gardait bien d'intervenir. On attendait que le «timing» soit plus favorable pour pouvoir imposer la Loi sur les mesures de guerre, profitant d'un contexte qui lui était favorable.

Ceci a eu pour résultat que des centaines de personnes ont été arrêtées illégalement, détenues illégalement, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles. J'aimerais vous citer quelques chiffres et je demande à tous mes collègues d'être attentifs. Ce ne sont pas deux ou trois individus qui ont été touchés, il s'agit de plus de 500 arrestations. Cinq cents personnes ont été arrêtées, détenues, quelques jours, quelques semaines, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles, ni lors des événements d'octobre, ni par la suite.

On parle de 4 600 perquisitions avec saisie, 4 600 dans presque toutes les villes, les villages du Québec. La police, pour toutes sortes de raisons, pénétrait dans les foyers, perquisitionnant et apeurant les gens, d'humbles concitoyens et concitoyennes. Il y a eu 31 700 fouilles. Ces chiffres montrent l'importance des conséquences de l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi a été appliquée à deux reprises au Canada. La première fois en 1918 au Québec, et la seconde, en 1970, lors des événements d'octobre.

• (1115)

J'aimerais simplement revenir sur un autre point qui consiste à faire la démonstration que de tels gestes se poursuivent encore aujourd'hui. Nos amis du Parti réformiste devraient porter une attention particulière à ce que je vais dire. Qu'on se souvienne, il y a quelques mois à peine, de l'affaire Grant Bristow, ce militant du Heritage Front qui a été reconnu comme étant un agitateur qui s'est infiltré au sein du Parti réformiste et qui a été autour du chef de ce parti. On devrait prendre conscience que de tels gestes se passent encore aujourd'hui. Et, à la veille du débat référendaire, je demande au gouvernement fédéral, à nos amis libéraux, à nos

amis réformistes de respecter la volonté des Québécois et des Québécoises. Je demande au gouvernement fédéral d'assurer les concitoyens et concitoyennes du Québec que toutes les mesures seront prises pour que ce débat se déroule d'une façon démocratique et que l'on n'utilisera pas les services secrets ou le SCRS pour manipuler l'opinion publique québécoise.

Des voix: Bravo.

M. Bernier: J'aimerais pendant les quelques minutes qu'il me reste faire état du fait que ces activités se sont poursuivies après que la Loi sur les mesures de guerre ait été abrogée, des activités, je le répète, du Service canadien du renseignement de sécurité, qui sont connues, qui ont été mises à jour par nombre d'enquêtes. Que l'on se réfère à Commission Keable au Québec, qui a démontré une série de gestes posés illégalement par toute sorte d'individus reliés au service secret canadien. La Commission Macdonald a fait également état de nombre d'activités illégales de la part d'agents de la GRC.

Je voudrais également démontrer les conséquences de ces activités dans la vie des citoyens. Je cite simplement le cas d'un individu, un avocat respectable de Montréal, qui a pour nom M. Pierre Cloutier qui, lui-même, a fait l'objet d'enquêtes à son insu de la part de la GRC. Pendant 11 ans, M. Cloutier a été sous surveillance de la GRC. Que fait M. Cloutier dans la vie? Ce monsieur pratique son métier d'avocat honorablement, n'a jamais été accusé de quoi que ce soit, et pratique également l'arbitrage dans le domaine des relations de travail au Québec, encore aujourd'hui et depuis une dizaine d'années. C'est donc dire qu'il est, je dirais de jour en jour, le choix de patrons et de syndicats qui se réfèrent à lui pour régler leurs litiges. Donc, c'est quelqu'un qui a une crédibilité qu'on ne peut mettre en doute. M. Cloutier, parce qu'il a été relié de quelque façon que ce soit avec des individus qui ont tourné autour du FLQ ou encore milite encore au sein de mouvements souverainistes, s'est vu suivi à son insu, je le répète, par la GRC pendant 11 ans, soit de 1970 jusqu'au 1981.

Une voix: C'est honteux.

M. Bernier: Quand il a demandé à voir son dossier, de quoi a-t-il pris connaissance? D'un dossier qui d'abord, en terme de volume, compte 1 500 pages.

• (1120)

Imaginez, 1 500 pages sur un seul individu qui n'a jamais eu aucun démêlé avec la justice, dont 1 000 pages sont censurées. C'est cela, le travail de nos institutions qui surveillent des souverainistes qui veulent agir d'une façon tout à fait démocratique. Tous se souviendront, bien sûr, d'un individu qui, en 1970, a été arrêté, ainsi que son épouse. Il s'agit de M. Gérald Godin et de M^{me} Pauline Julien. Tout le monde connaît les activités illégales et criminelles de M. Godin: il a été ministre du gouvernement du Québec pendant au moins une dizaine d'années, député à l'Assemblée nationale.

Sûrement que cet individu, aux allures louches, était sous haute surveillance auprès de nos institutions fédérales. M. Godin a été emprisonné en 1970 de façon illégale, détenu sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Qu'a-t-il retenu de cette époque? Je voudrais faire part à cette Chambre d'un poème que M. Godin a écrit, suite aux événements d'octobre 1970. Le poème s'intitule «October». Vous excuserez mon anglais, mais je dois respecter la langue dans laquelle l'auteur l'a écrit. M. Godin disait, à propos des événements d'octobre 1970, de son arrestation: